

BOHARS - FICHE SANITAIRE DE LIAISON (à remettre avec le dossier d'inscription)

RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE PERISCOLAIRE – TAP
ANNEE 2017 – 2018

NOM DE L'ENFANT : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____

Ecole fréquentée : _____ **Classe :** _____

REPRESENTANTS LEGAUX

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Nom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Date de naissance : _____

Situation familiale : _____

Situation familiale : _____

Lien de parenté : _____

Lien de parenté : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Sté d'assurance scolaire (Responsabilité civile et garantie individuelle accident) : _____

(Attestation à joindre impérativement au dossier d'inscription)

Numéros de téléphone à appeler en cas d'incident ou d'urgence :

Tel. Fixe (domicile) : _____

Portable (Père) : _____ Portable (Mère) : _____

Travail (Père) : _____ Travail (Mère) : _____

Autre(s) numéro(s) (Grands-parents, voisins...) :

Problèmes de santé particuliers, allergies, traitement en cours... (en fonction des symptômes, un P.A.I. devra être mis en place) : _____

Contre-indications à la pratique d'activités physiques : _____

Médecin traitant : _____ Téléphone : _____

Au cas où personne (parents ou tuteurs) ne pourrait être joint aux numéros indiqués, j'autorise les responsables de la garderie périscolaire, du restaurant scolaire et des temps d'activités périscolaires à prendre, le cas échéant, toutes mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

En cas d'hospitalisation par les secours publics, je note que mon enfant ne pourra pas être accompagné par un adulte de la garderie périscolaire, du restaurant scolaire ou des temps d'activités périscolaires.

AUTORISATION DE SORTIE ACCOMPAGNEE :

J'autorise mon enfant à quitter l'enceinte de l'école accompagné de (Nom – prénom, lien avec l'enfant) _____

AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNEE : OUI NON

J'autorise mon enfant à quitter l'enceinte de l'école par ses propres moyens à la fin des Temps d'Activités Périscolaires le vendredi à 16 H 00.

En signant cette autorisation, je décharge la commune de Bohars de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors de l'enceinte de l'établissement scolaire.

Date :

SIGNATURES DES REPRESENTANTS LEGAUX